

Commune de LE QUILLIO
Compte Rendu
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 25 Mai 2016

Salariat de médecins : Approbation de la démarche

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les documents présentés par Monsieur VIDÉLO, Maire du Sourn lors du COPIL Santé du Lundi 11 avril dernier.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CIDERAL ne construira pas de Maison de Santé afin d'éviter un grand nombre de demandes et une multiplication d'investissements sur le territoire.

De ce fait, Monsieur le Maire a rencontré la Présidente et le Directeur de la Maison de retraite le Jeudi 12 Mai afin de présenter la réflexion communale sur le salariat de médecins et d'échanger sur un possible partenariat Commune/Maison de retraite.

La Maison de retraite réfléchit à la réhabilitation d'un ancien bâtiment qui pourrait être loué et accueillir deux médecins et un secrétariat. Le Conseil d'Administration de la Maison de retraite va être sollicité. Ce partenariat pourrait venir pérenniser une présence médicale et pallier à la désertification des médecins libéraux dans un contexte où 66% des personnes consultées au Quillio sont des résidents de la Maison de retraite. De plus, le médecin coordinateur de la maison de retraite est âgé de 74 ans. Du temps médical pourrait être mis à disposition pour le remplacer le cas échéant. Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le risque financier qui pourrait être encouru par la commune alors que l'offre de soins bénéficierait au-delà du territoire communal.

Le Conseil Municipal met en avant sa volonté de proposer une offre de soins pour faire face à la pénurie médicale.

Le partenariat avec la maison de retraite permettrait de minimiser les risques financiers pour la commune.

Considérant la nécessité de pallier à la désertification médicale en proposant une offre de soins,

Considérant la minimisation de l'impact financier sur la commune dans le cadre d'un partenariat avec la Maison de retraite,

Considérant la décision du Conseil d'Administration de la Maison de retraite, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration souhaiterait adhérer à la démarche,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE, à l'unanimité, la démarche et souhaite poursuivre la procédure en sollicitant les partenaires institutionnels concernés et en affinant le plan de financement.

-DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires à la mise en place d'un partenariat avec la Maison de Retraite dans le cadre d'un salariat de médecins.

Terrain multisports : animations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une matinée d'animations prévue Samedi 28 Mai 2016 entre 10h00 et 12h00 est organisée avec la société Agorespace qui a installé la structure.

Un verre de l'amitié est prévu à 12h00 en présence de la population et des élus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas été attributaire de la DETR dans le cadre de ce projet. Monsieur le Maire rappelle cependant que la commune a bénéficié d'un montant de subventions s'élevant à 30 000 € pour un projet s'élevant à 54 850 € HT.

Bilan démarrage de la Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque est ouverte depuis Janvier. Lundi 23 mai a eu lieu une première réunion de bilan concernant son fonctionnement.

On compte 59 abonnés, et la fréquentation des jours d'ouverture est satisfaisante. L'acquisition de livres jeunesse va être réalisée car l'offre proposée reste restreinte pour le jeune public.

Signalétique : enseignes Quillio'thèque et Micro crèche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différents devis reçus en mairie portant sur la signalétique de la Micro crèche et la Bibliothèque.

Considérant la nécessité d'installer une signalétique pour identifier les différents bâtiments : Micro crèche et Bibliothèque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de retenir le devis établi par l'entreprise CITANIA ARMOR domiciliée à Loudéac pour un montant de 2210.40 € HT soit 2652.48 € TTC.

Fête des parents

La fête des parents aura lieu le Dimanche 12 Juin prochain à la salle de la mairie. Un lâcher de ballons sera organisé à cette occasion. Un mot a été inséré dans les cahiers d'école des enfants.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Une fleur sera offerte aux nouvelles mamans. Sept naissances ont été enregistrées depuis la dernière fête des parents.

Une visite de la Micro crèche est prévue également à l'occasion de cette manifestation.

Patrimoine : demande de classement et inscription de Patrimoine religieux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 30 mars 2016, il a été évoqué le classement et l'inscription de plusieurs biens aux Monuments historiques.

En effet, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine a réalisé un travail conséquent pour solliciter le classement d'une Chaire, de deux Autels et d'un retable et une inscription de plusieurs biens aux Monuments historiques.

Considérant la nécessité de préserver le patrimoine de la commune et d'optimiser sa

valorisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité de demander le classement d'une Chaire, de deux Autels et d'un retable et d'une inscription de plusieurs biens aux Monuments historiques,

-DONNE TOUT POUVOIR au Maire pour solliciter et engager les démarches auprès des différentes instances pour effectuer le classement et l'inscription de ces biens aux Monuments historiques.

Patrimoine : réfection de la Toile du Chœur de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DRAC a été relancée. Elle reprendra contact avec la mairie courant septembre.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de réfection devraient débuter au cours du dernier trimestre 2016.

Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 75000 € HT.

Patrimoine : Réparation des cloches de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la carte électronique du moteur de la cloche 3 doit être réparée.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis de réparation reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité de retenir l'entreprise MACE, domiciliée à Plaine Haute pour un montant de 636.50 € HT soit 763.80 € TTC.

Questions diverses

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Arrêté portant projet de périmètre de la Communauté de communes issue de la fusion de la Cidéral et de la communauté de communes Hardouiniais-Mené et extension aux communes de Le Mené et Mûr-de-Bretagne.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Préfet concernant le projet de périmètre de la Communauté de communes issue de la fusion de la Cidéral et de la Communauté de Communes Hardouiniais-Mené et extension aux communes de Le Mené et Mûr de Bretagne.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet de périmètre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 35-III,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la CIDERAL et de la Communauté de Communes Hardouiniais-Mené et extension aux communes de Le Mené et Mûr de Bretagne,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet en date du 29 avril 2016 sollicitant l'avis des conseils municipaux des communes concernées sur ce projet de périmètre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-**APPROUVE**, à l'unanimité le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la CIDERAL et de la Communauté de Communes Hardouinais-Mené et extension aux communes de Le Mené et Mûr de Bretagne

Emprunt complémentaire sur le Budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt complémentaire sur le budget général à hauteur de 70 000 € pour les opérations suivantes :

-Aménagement du terrain multisports à hauteur de 20 000€

-Réfection de la Toile du Chœur à hauteur de 15 000 €

-Travaux de la Micro crèche à hauteur de 35 000€

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de financement déposées par les différents organismes bancaires dans le cadre de ce besoin de financement à hauteur de 70 000€.

Considérant les travaux de réfection de la Toile du Chœur, les travaux complémentaires de la Micro crèche, et la non attribution de la DETR dans le cadre de l'aménagement du terrain multisports,

Considérant la nécessité de contracter un prêt bancaire à hauteur de 70 000€ pour les opérations mentionnées ci-dessus,

Considérant les différentes propositions de financement des établissements bancaires, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver la proposition faite par le Crédit Agricole pour un montant de 70 000€ et suivant les conditions suivantes :

Caractéristiques :

-Montant du prêt : 70 000€

-Durée : 10 ans soit 120 mois

-Périodicité : trimestrielle

-Profil : échéance constante

-Taux : 0.98%

-Frais de gestion : 0.00%

-Frais de commission : 0.15% du montant du financement déduits du 1^{er} déblocage de fonds.

Micro crèche : acquisition mobilier – meuble de change

Monsieur le Maire fait part des devis reçus en mairie pour la fabrication d'un meuble de change,

Considérant la nécessité d'installer à la Micro crèche un meuble de change,

Considérant les différents devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-**DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la proposition établie par la SARL Noel MORVAN Menuiserie pour un montant de 3302.38 € HT soit 3962.86 € TTC.

Micro Crèche : acquisition mobilier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 20 avril 2016, le conseil a validé le devis établi par Wesco pour l'acquisition de mobilier pour un montant de 6461.68 € HT.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été nécessaire d'effectuer des

ajustements sur ce devis.

L'entreprise WESCO a donc effectué des ajustements au devis initial. Le devis s'élève désormais à 5562.51 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE, à l'unanimité le devis réactualisé de WESCO pour un montant de 5562.51 € HT.

Travaux en cours

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de voirie ont débuté la semaine dernière.

Monsieur le Maire ajoute également que, dans le cadre de la construction de deux logements sociaux dans le Lotissement communal, la convention avec Côtes d'Armor Habitat est en cours de signature.

Monsieur le Maire présente également le film réalisé dans le cadre du Conseil communautaire des Jeunes.

Boisement de Lorette

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal, qu'il a rencontré Alain MOREL le Lundi 23 mai 2016, afin de réfléchir au boisement de Lorette.

Après visite sur place et constat sur le boisement, Monsieur MOREL propose de prévoir par tranches, le boisement par la plantation de pins et de feuillus.

La 1^{ère} tranche pourrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2017.

Acquisition matériel technique : Compresseur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus pour l'acquisition d'un compresseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre d'Armor Agriculture domicilié à Uzel pour un montant de 271.30 € HT soit 325.56 € TTC.